



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2013 -

Etaient présents : M. BEYLOT, Mme FROMENTIN, M. GOZE, M. JOURDAN, M. KIYINDOU, Mme VELASCO-GRACIET, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, Mme EDWARDS, M. GARCIA, Mme KOCIEMBA, M. LAÜGT, M. RAIBAUD, Mme BARBEYRON, M. DUBERNET, M. DUTHOIT, Mlle BERTHAULT.

Etaient représentés : Mme BOUNEAU, M. GABILLIET M. HARTE, M. HAZOUARD, M. MARSAT, M. TORRALBA.

Etaient invités : représentant de Monsieur le Recteur, Monsieur DEMORTIER, Madame MENDIBOURE, Madame ONILLON, Madame CAILLOT, Monsieur PARIS.

Monsieur JOURDAN ouvre la séance à 9h 20. Il annonce que le quorum est acquis. Il informe que le Conseil d'Administration plénier sera suivi d'un CA réduit. A 12h00, la réunion sera interrompue pour rendre hommage, par un dépôt de gerbe, aux étudiants de l'université tombés pendant la Grande Guerre.

I- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 18 OCTOBRE ET DU 25 OCTOBRE 2013

- Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2013

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 24
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

➤ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 18 octobre 2013

- Adoption du procès-verbal du 25 octobre 2013.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 24
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

➤ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 25 octobre 2013

II- PROJET DE SERVICE ET CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Mme VELASCO-GRACIET présente la démarche de rénovation du dialogue de gestion et sa déclinaison en « projets de service » et « contrats d'objectifs et de moyens ».

Le contrat pluriannuel en cours couvre la période 2011/2015. Il précise et définit les orientations, qui sont déclinées en objectifs, de l'université Bordeaux Montaigne à travers trois grands axes : les formations, la recherche, la gouvernance. Ce contrat est lui-même le résultat d'un travail avec le Ministère qui demande aux universités de contribuer, tout en prenant en compte les spécificités de chaque établissement, aux engagements pris devant le Parlement.

Partant du constat de l'absence d'une démarche globale impliquant l'ensemble des composantes dans la mise en œuvre de ce projet d'établissement, le projet déployé par l'établissement vise à faire vivre les engagements du contrat, à mettre en œuvre la démarche et les actions permettant à l'établissement de se mettre en mesure d'atteindre les objectifs contractualisés avec le Ministère.

Cette démarche engagée par l'établissement au printemps 2012 est devenue par la loi ESR de juillet 2013 une obligation législative : « Le président, selon des modalités fixées par les statuts, conduit un dialogue de gestion avec les composantes, afin que soient arrêtés leurs objectifs et leurs moyens. Ce dialogue de gestion peut prendre la forme d'un contrat d'objectifs et de moyens entre l'université et ses composantes. »

La démarche est animée par une double volonté politique :

- déclinier les objectifs du contrat quinquennal au niveau de chaque composante et leur permettre de les adapter à leur dimension et singularité. Elles ont pour tâche par ce contrat de participer à l'effort de l'établissement. L'objectif étant aussi d'identifier les synergies et interactions inter-services dans la poursuite de tel ou tel objectif.
- renouveler les termes et les modalités du dialogue de gestion avec chacune des structures.

Elle précise que l'articulation Projets de service et Contrats d'Objectifs et de Moyens concerne prioritairement les composantes dotées d'un directeur élu et d'un conseil élu (UFR et instituts en premier lieu). Elle se construit dans une logique de progression partant d'un projet de composante, résultat d'un travail de co-construction entre l'équipe de direction de l'université et celle de la composante, qui se traduit ensuite par la signature d'un Contrat d'Objectif et de Moyens actant les principaux engagements réciproques des deux parties.

Mme VELASCO informe le CA des difficultés et oppositions exprimées lors de la présentation des projets de service devant les conseils d'UFR et d'Instituts :

- décalage entre des objectifs contractuels et des moyens non-garantis qui évoluent au fur et à mesure des dotations annuelles de l'Etat.
- problème d'une réaction devant un projet pour le moment encore considéré comme « extérieur » dont la valeur ajoutée n'est pas identifiée.
- contestation du choix méthodologique de dissocier le projet et le COM, perçu comme le non-engagement de l'établissement dans la mise à disposition des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs.
- problème des indicateurs, qui sont vécus comme peu compatibles avec la culture universitaire et qui ne permettent pas de mesurer la complexité de la réalité des actions.
- idée que les enseignants mènent quotidiennement des projets et ne se retrouvent pas dans la formalisation du projet de service. Le fossé est trop grand avec la mesure au travers d'indicateurs, dans un vocabulaire perçu comme trop administratif.

Actuellement, sur les 23 composantes et services de l'établissement, 12 ont commencé la démarche des projets de service.

Sur les 12 composantes, les projets en cours de finalisation concernent les 3 UFR, le DAPS et la Direction de la Recherche. Un vote du CA sur les COM est prévu le 29 novembre 2013 pour les composantes qui auront finalisé et approuvé leur projet de service.

M. JOURDAN rappelle que ces projets devront tenir compte des indicateurs du contrat quinquennal qui ont été tantôt « choisis » par notre université et tantôt « imposés » par le Ministère.

Mme VELASCO-GRACIET ajoute que cette mise en place aura aussi été un moment de rencontre et de dialogue entre l'équipe, les UFR, les Instituts et les services. Elle rappelle que nous sommes au tout début de la démarche et elle souhaite que chacun fasse preuve à cette occasion d'une sorte d'idéalisme pragmatique.

M. LAÜGT explique le vote largement négatif de l'UFR STC qui, **à l'unanimité moins une voix**, a rejeté la dissociation du projet de service et du contrat d'objectif et de moyens. Cette manifestation négative montre qu'il y a des interrogations et un certain **nombre de critiques** vis-à-vis de la méthode de gestion du projet. Le projet qui est une première dans l'établissement manque de lisibilité sur les moyens associés à la démarche. Une motion du conseil de l'UFR a d'ailleurs dénoncé les ambiguïtés du statut du document portant les termes du contrat.

Mme VELASCO-GRACIET répond que, sur le plan des moyens, des efforts en faveur des UFR ont été consentis notamment en personnel avec la création d'1 Equivalent Temps Plein à la rentrée 2013, avec un maintien du modèle de répartition des dotations de fonctionnement et le transfert d'une partie des crédits de la Formation Continue.

M. JOURDAN ajoute que nous n'avons pas été assez attentifs aux réactions de doute face à la mise en place d'une démarche nouvelle en rupture avec des pratiques anciennes.

Mme DINCLAUX de son côté, loue le travail effectué par l'équipe dans un esprit démocratique et de transparence.

M. GARCIA signale qu'à l'UFR Humanités le débat en Conseil a été compliqué. Ce n'est pas la qualité du travail qui est remis en cause, mais le choix politique des critères d'évaluation, le timing au moment du recalibrage qui a été douloureux pour des collègues désabusés, le tout dans un contexte de diminution d'heures d'enseignement. Pourtant, tout le monde a compris qu'il faut faire preuve de solidarité.

M. JOURDAN rappelle que toute la communauté universitaire est « dans le même bateau » et qu'en 2015, pour le nouveau contrat nous serons probablement encore dans une situation difficile du point de vue budgétaire.

Mme VELASCO-GRACIET insiste sur l'objectif de mise en évidence de synergie entre les composantes engagées jusqu'à présent chacune de son côté dans la réponse aux grands objectifs de l'enseignement supérieur.

Mme ANDRE-LAMAT revient sur les termes de Contrat, d'Objectifs et de Moyens. Elle évoque un sentiment de lassitude chez beaucoup de collègues tentés de « jeter l'éponge ». Elle remet en cause ces indicateurs imposés qui ont été mis en cause dans son UFR et qui devraient être pondérés.

M. GARCIA signale que les effets des différents recalibrages représentent sur l'ensemble des 3 années de licence de son département l'équivalent d'une année de cours. Il insiste sur la nécessité d'associer deux discours : la condamnation de la baisse structurelle des moyens et la volonté de faire au mieux avec les moyens dont on dispose.

M. GOZE rend hommage à Madame VELASCO-GRACIET, à Madame DINCLAUX et à Monsieur LAÜGT pour leurs investissements dans cette affaire complexe. Il signale que dans ce type de contrat d'action publique, l'un des partenaires peut ne pas tenir sa parole. Il rappelle que la richesse de Bordeaux 3 vient de la singularité et de la diversité de ses disciplines et que la démarche de contractualisation doit respecter cette diversité.

M. BEYLOT dit qu'il ne comprend pas la raison de ce débat en CA à ce moment là de la gestion du projet.

M. JOURDAN répond qu'il s'agit d'informer les conseillers sur le chantier en cours par un rapport d'étape.

Mme FROMENTIN demande des précisions sur la réaction des collègues du service de la recherche.

Mme CAILLOT répond que le projet a été initié au niveau de la direction de l'établissement et de la composante et que les collègues du service ont exprimé leur insatisfaction devant l'insuffisance d'information sur l'objet et les avancées de la démarche.

Mme FROMENTIN accorde à la démarche un caractère novateur susceptible de faire avancer l'établissement.

M. JOURDAN remercie Madame FROMENTIN pour cette reconnaissance. Il propose que l'on rajoute dans les objectifs une participation accrue de l'ensemble des collègues et une meilleure communication.

Mme VELASCO-GRACIET signale que les premiers Contrats d'objectifs et de moyens seront présentés au Conseil d'Administration le 29 novembre.

III- DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE DE 60 000 € CONSACREE A LA REVALORISATION DES REGIMES INDEMNITAIRES BIATSS POUR L'EXERCICE 2013

M. JOURDAN salue l'initiative de sortie de crise des syndicats de l'établissement formulée à l'occasion du CT du mercredi 6 novembre 2013. Il rappelle l'impasse dans laquelle se trouvait l'université suite au double refus du Comité Technique les 15 et 22 octobre 2013, et au rejet par le CA du 25 octobre du projet de revalorisation des régimes standards des collègues titulaires et d'augmentation de la prime annuelle des collègues contractuels. Il invite le Conseil d'Administration à se prononcer sur une nouvelle proposition de gestion de l'enveloppe de 60 000 € inscrite au BREC n°2.

Cette proposition formulée par les représentants du personnel à l'occasion du CT du mercredi 6 novembre 2013 maintient la répartition de l'enveloppe en 2 ensembles :

- + 50 000 € pour les personnels titulaires
- + 10 000 € pour les collègues contractuels

Elle consiste, d'une part, à répartir 50 000 € consacrés à l'ensemble des titulaires, indépendamment de leurs corps/grade et à valoriser la prime des collègues contractuels à hauteur de 500 € annuels.

Monsieur RAMBAUD formule des propositions de précisions quant aux modalités d'application de cette proposition. Il propose d'exclure de cette répartition les collègues de l'équipe de direction administrative. Il rappelle que cette modalité de répartition ne modifiera pas le régime standard des collègues titulaires qui retrouveront à partir de janvier 2014 le niveau de régime indemnitaire de l'exercice 2013. Il précise que cette prime sera modulée pour les collègues à temps partiel. Pour les collègues contractuels, la proposition aboutira à accorder une indemnité annuelle de 500 €, prorata temporis et compte tenu de la quotité de travail, pour les collègues à temps plein, justifiant d'une ancienneté de service dans l'établissement de 2 ans.

Mme VELASCO-GRACIET souhaite élargir le débat sur la campagne d'emploi que nous pourrions traiter de la même façon que le dialogue budgétaire. Elle estime, après une semaine de rencontre, que cette démarche a débouché sur un bilan positif.

M. DUTHOIT adhère à ces propositions qui confortent le débat sur le travail de remise à plat des régimes indemnitaires, tout en revoyant un certain nombre d'éléments. Il retient les engagements pris sur la politique indemnitaire.

Mme BARBEYRON rappelle que cette décision est le résultat d'une consultation des services par les organisations syndicales.

M. BEYLOT demande des précisions sur les circonstances de formulation de cette proposition, suite aux différents rejets formulés.

M. JOURDAN répond que cela s'est fait hors procédure habituelle à la faveur du CT du 6 novembre.

M. BEYLOT demande des informations sur les attributions des postes FIORASO.

M. JOURDAN répond que nous n'avons pas encore de retour quantitatif.

M. DUBERNET sur la répartition des primes, pointe une déficience de communication entre la hiérarchie et le personnel. Il demande que les retraités de l'année soient associés à la répartition des crédits. Il souhaite qu'à l'avenir la politique indemnitaire soit partie prenante du budget et que les grandes hypothèses de revalorisation soient actées dès le budget primitif.

M. DUTHOIT ajoute qu'il faut intégrer à cette répartition l'ensemble des collègues ayant travaillé au cours de l'année 2013. Pour aller au bout de la logique, il propose de maintenir l'application de la mesure à l'ensemble des personnels y compris ceux bénéficiant des primes dites « différenciées ».

M. RAMBAUD signale que la demande présentée par Monsieur DUBERNET d'intégration dès le Budget Primitif des projets de revalorisation des régimes indemnitaires sera intégrée aux travaux de préparation du budget 2014.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote sur la base de la proposition telle que proposée puis définie par les élus BIATSS du CA :



Votants	: 24
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

➤ Le Conseil d'Administration adopte la délibération relative aux modalités d'attribution de l'enveloppe de 60 000 € consacrée à la revalorisation des régimes indemnitaires BIATSS pour l'exercice 2013

IV- BUDGET RECTIFICATIF N°2

Mme VELASCO-GRACIET présente le budget rectificatif n°2 au vote du conseil d'administration. Elle précise que cette modification ne bouleverse pas l'équilibre budgétaire de l'établissement tel qu'arrêté au budget primitif. Elle passe la parole à Madame ONILLON, Directrice des Affaires Financières de notre établissement.

Mme ONILLON précise que ce budget rectificatif intègre des ajustements entre composantes de recettes nouvelles relatives à la taxe d'apprentissage et à la formation continue. L'IUT enregistre la plus grosse baisse tandis que l'UFR Humanités réalise une plus-value de 21 900 € et l'IJBA de 38 457 €. Il intègre également des modifications consécutives aux dernières notifications de l'Etat (notamment concernant 4 contrats doctoraux fléchés) et des mouvements correspondant aux reports de crédits pluriannuels de recherche. Les prévisions portant sur les produits des droits universitaires ne sont que très partiellement impactées et ne concernent que l'IUT et le DEFLE. Après 10 mois d'exécution, l'établissement affine sa projection de consommation de crédits de masse salariale. Il intègre notamment l'impact financier de la campagne d'emplois 2013 lié notamment à l'augmentation importante du taux d'occupation des emplois par des personnels titulaires. Cette augmentation entraînera mécaniquement une diminution de la charge prévisionnelle des heures complémentaires (augmentation du potentiel d'enseignement et augmentation proportionnelle de la part des heures complémentaires effectuées par des titulaires). On observe également des mouvements financiers liés à l'augmentation du nombre de contractuels enseignants, qui reçoivent un traitement mensualisé, qui se traduit par une baisse des heures complémentaires. Il ajoute en outre une recette exceptionnelle liée à l'annulation de charges à payer sur heures complémentaires et cotisations RAFF. Cette dernière complète celle initialement inscrite au Budget rectificatif n°1. L'établissement prend acte de ces nouvelles recettes en prévoyant une variation négative des charges à payer des heures complémentaires réalisées entre septembre et décembre. Enfin, le projet intègre une prévision de dépenses liée à la revalorisation indemnitaire des personnels BIATS titulaires et contractuels. Les principaux mouvements s'opèrent sur le budget principal de l'établissement. Le CFA enregistre une augmentation de recettes de formation continue qui compensent largement la moins-value constatée sur les recettes de taxe d'apprentissage. Ces recettes nouvelles génèrent une ouverture de crédits d'un montant identique, équitablement répartie entre M10, M20 et M30.

Le budget du SIGDU quant à lui enregistre une modification de la qualification des recettes liées aux prestations facturées à Bordeaux Montaigne. Le SIGDU étant un service à comptabilité distincte, ces dernières ne doivent plus être considérées comme des prestations internes mais externes. Cette opération est neutre budgétairement et ne modifie pas l'équilibre général du budget.

M. GARCIA rappelle qu'il avait demandé une formation des élus sur les nouvelles normes de présentation du budget induites par le décret GBCP.

M. KIYINDOU demande, qu'à l'avenir, les présentations en CA mettent davantage en valeur les éléments de comparaisons avec les années précédentes.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 24
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 23

➤ Le Conseil d'Administration adopte le budget rectificatif n°2

V- POINT EXECUTION MASSE SALARIALE 2013

M. PARIS informe le Conseil d'Administration de l'état d'exécution de la masse salariale 2013. Il dit que le montant global de prévision de dépense de masse salariale (Université+SIGDU) est arrêté en BREC n°2 à 70 595 242 €. Il signale que la prévision de dépense enregistre une diminution importante des heures complémentaires du fait, d'une part, d'un effet de substitution « chargés de cours / contractuels enseignants » (équivalent de 243 000 €), et d'autre part, de la non réalisation de dépenses d'heures complémentaires supérieure à l'anticipation des 5% de non-exécution de l'offre de formation théorique.

Le second constat important est lié à l'observation à la rentrée 2013 d'une augmentation significative du taux d'occupation par des personnels titulaires des emplois de titulaires qui atteint un taux historique (à nombre de postes identiques : + 11 titulaires présents en septembre 2013). Le CA a été informé, au-delà de l'aspect qualitatif attendu de cette situation, de son impact financier lié aux différences de coûts moyens entre un emploi occupé par un titulaire et un coût moyen d'ATER ou de contractuel BIATSS par exemple.

Ainsi, l'augmentation du taux d'occupation des emplois observé à la rentrée 2013, hors création de postes « Fioraso » pour les seuls titulaires enseignants représente un impact financier de + 260 000 € sur les seuls 4 derniers mois de 2013.

Sur le volet ATER, on observe une prévision de baisse des dépenses de - 140 000 €, du fait de la diminution de 10 ETP à la rentrée 2013. Cette diminution de 10 ETP est due à des effets cumulés de la baisse du nombre de postes vacants et de l'application de la règle « non affectation d'ATER sur la moitié des postes vacants d'enseignants-chercheurs ».

La projection de dépense après adoption du BREC n°2 s'avère très proche du scénario présenté en BREC n°1. Par rapport à la projection du C.A de juillet faisant état de 70 654 000 € et d'un déficit de 214 000 €, la dernière projection est arrêtée à 70 595 242 €.

L'établissement peut finalement présenter un budget en équilibre très précaire du fait notamment :

- de l'annulation d'une provision de 100 000 €
- de l'anticipation d'une variation négative de 50 000 € des charges à payer au titre des heures complémentaires des titulaires
- d'une baisse de 50 000 € de la prévision des dépenses globales « heures complémentaires »

La prévision de dépense, calculée au plus juste, ne donne aucune marge de manœuvre sur 2013. Nous anticipons une exécution des crédits de masse 30 encore supérieure aux 99,79% du compte financier 2012.

Cette situation s'avère extrêmement préoccupante à l'heure de l'élaboration du Budget 2014. Sans mesure(s) significative(s), impactant à la baisse la dépense de masse



salariale, il n'apparaît pas envisageable de construire un Budget 2014 en équilibre (extension en année pleine de la rentrée 2013 estimée à +800 000€ ; perte de l'effet d'aubaine sur le financement des postes « Fioraso » 2013 pour 120 000 €; augmentation non financée de la hausse du smic estimée à 80 000 €).

Ce constat met en évidence la forte inertie de l'évolution de la masse salariale d'un exercice sur l'autre. Il met indubitablement l'équilibre budgétaire 2014 en danger et doit conduire l'établissement à prendre conscience que les décisions qui seront prises en cette fin d'année 2013 détermineront grandement les conditions de l'équilibre budgétaire non seulement de l'exercice 2014 mais aussi celui de l'exercice 2015 au cours duquel les mesures prises en décembre 2013 produiront l'essentiel de leurs effets.

M. GARCIA souligne les enjeux politiques liés à ce constat de tension sur l'exécution de la masse salariale.

Mme DINCLAUX demande quelles seraient les conséquences d'une revalorisation du point d'indice.

M. RAMBAUD répond que, sur la base du principe du « qui décide paye », c'est à l'Etat qu'il reviendrait de financer les moyens correspondants à la mesure prise.

M. JOURDAN rappelle l'objectif politique du maintien de l'équilibre budgétaire, tout particulièrement dans le contexte de recomposition du paysage universitaire bordelais, et ce, alors même que d'autres établissements sont en déficit.

M. GARCIA demande quelles sont les prévisions en matière de masse salariale sur le budget 2014.

M. JOURDAN répond que les hypothèses sont pessimistes.

M. GARCIA déplore que les engagements n'aillent que dans un seul sens.

VI- ADDITIF N°2 AU VOTE DES TARIFS 2013/2014 ADOPTES LE 21 JUIN 2013

Mme EDWARDS précise que cet additif porte prioritairement sur une modification des tarifs d'inscription en CLES/CLUB pour les candidats extérieurs à Bordeaux Montaigne.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 24
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

➤ Le Conseil d'Administration adopte l'additif n°2 au vote des tarifs 2013/2014 adoptés le 21 juin 2013

VII- SORTIE D'INVENTAIRE

Mme MENDIBOURE sollicite l'accord du Conseil d'Administration pour des sorties d'inventaires :

- de matériels informatiques, donnés au personnel, à des associations, détruits, volés ou disparus pour un montant total de 58 947,41 € (valeur nette comptable de 1 294,12 €).
- du thermo-relieur hors service du PPI pour un montant de 37 050,72 € (valeur nette comptable de 14 820,30 €) repris dans le cadre du marché d'acquisition du nouveau matériel (1000 € HT).
- d'un vidéo -projecteur volé dans la salle I 407 pour un montant de 3 505,71 (valeur nette comptable de 1 651,58).

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

➤ **Le Conseil d'Administration adopte des sorties d'inventaire pour une valeur comptable nette de 17 756,00 €**

VIII- REMISE GRACIEUSE

Mme DINCLAUX demande au conseil d'administration d'accorder une remise commerciale de 500 € au profit de la société Univers Poche suite au constat des difficultés de recouvrement du titre émis par le CFA auprès de cette société filiale de Gallimard. Malgré 3 relances, dont une mise en demeure de payer, la somme demandée de 500 € n'est toujours pas payée. Cette somme constitue, pour nous, le deuxième versement attendu en contrepartie d'une intervention d'un enseignant du CFA qui devait être facturée 1 000 €.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 24
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

➤ **Le Conseil Administration accorde une remise commerciale de 500 € au profit de la société Univers Poche**

IX- REMISES GRACIEUSES CORRESPONDANT A 3 SITUATIONS DE STAGIAIRES DE LA FORMATION CONTINUE DE L'IUT, POUR UN MONTANT GLOBAL DE 4 567, 98 €

M. JOURDAN présente les demandes de remise gracieuse au profit de stagiaires de la formation continue de l'IUT, pour un montant global de 4 567,98 €. Ces demandes ont été présentées après instruction par la Commission des Moyens de l'IUT chargée d'examiner les demandes de dégrèvement déposées par les étudiants et les stagiaires de formation continue.

Elles concernent des situations de stagiaires, en grande difficulté sociale, n'ayant pu obtenir le financement des tarifs « formation continue » par les différents organismes financeurs.



Il propose de passer au vote :

Votants	: 24
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

➤ Le Conseil d'Administration accorde une remise gracieuse à 3 stagiaires de la formation continue de l'IUT, pour un montant global de 4 567,98 €

X- PRESENTATION POUR INFORMATION DE CONVENTIONS INTERNATIONALES

La première convention concerne l'université de Waseda au Japon. Elle vise à renforcer les échanges entre enseignants-chercheurs et chercheurs des deux établissements, à permettre l'élaboration de programmes communs de recherche, et à favoriser la mobilité des étudiants.

La seconde convention concerne l'université de Melbourne en Australie et porte prioritairement sur un programme d'échange d'étudiants (4 étudiants par semestre).

La troisième convention concerne l'Institut National des Arts de Moscou. Elle vise à renforcer les échanges entre enseignants-chercheurs et chercheurs des deux établissements, à permettre l'élaboration de programmes communs de recherche, et à favoriser la mobilité des étudiants.

XI- QUESTIONS DIVERSES

M. DUTHOIT demande que soient communiqués les documents papiers concernant la masse salariale.

M. LAÜGT dit que la conférence des directeurs d'UFR a soulevé les difficultés liées au recalibrage des maquettes de licence. Il souhaite que l'ensemble du conseil d'administration de l'université Bordeaux Montaigne demande au ministère de reporter l'entrée en vigueur des nouvelles maquettes.

M. JOURDAN présente une motion à l'attention du ministère demandant le report à la rentrée 2016, de l'entrée en vigueur des nouvelles maquettes du prochain contrat quinquennal, de la mise en application du passage aux 1 500 heures pour chaque diplôme de licence, prévu dans l'arrêté du 1^{er} août 2011.

Il propose de passer au vote :

Votants	: 24
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24



⇒ Le Conseil d'Administration adopte la motion présentée demandant le report à la rentrée 2016, de l'entrée en vigueur des nouvelles maquettes du prochain contrat quinquennal et de la mise en application du passage aux 1 500 heures pour chaque diplôme de licence, prévu dans l'arrêté du 1^{er} août 2011

La séance est levée à 12h20.

Le président

Jean-Paul JOURDAN